

CONTRAT AMAP « Farine et grains »
« Les Sapouss' », AMAP de Yerres

19 mars 2024, 2 juillet 2024 et 29 octobre 2024

Le présent contrat est passé entre :

Le producteur : Bruno et Katia FLEURY, Ferme de Fontenelle 53 rue Ste Hélène 77320 Saint Mars Vieux Maisons
(01 64 01 91 37 Mail: bioferme.fleury@orange.fr)

Et l'adhérent :

N° d'adhésion :

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail

A/ Engagement de l'adhérent :

- Récupérer ou faire récupérer ses produits (en cas d'absence). En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué.
- Reconnaître les aléas de la production (Intempéries, ravageurs,...) et accepter les risques liés à ces aléas.

B/ Engagements du producteur partenaire :

- Livrer des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production.
- Être présent au début des distributions, informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des cultures, ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

C/ Objet et Durée du Contrat et de Distribution :

Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent pour l'approvisionnement grains et farines, certifiés bio, pour la saison 2024.

Les distributions auront lieu **le mardi 19 mars, le mardi 2 juillet et le mardi 29 octobre 2024** soit 3 livraisons.

Produits proposés	Prix unitaire (€)	Quantité au 19/03/2024	Quantité au 02/07/2024	Quantité au 29/10/2024	Prix total (€)
Petit épeautre grain 500gr	3.20 €				
Farine d'épeautre (grand épeautre+ petit épeautre) semi complète – Proche type T110 1kg	3,20 €				
Farine d'engrain (petit épeautre) semi-complète-Proche type T110 - 900 g	3,20 €				
Farine de Blé tendre fine-Proche type T80 2 kg	4,20 €				
Farine de Blé tendre semi-complète-Proche type T110 2kg	3,80 €				
Farine de Blé tendre complète-Proche type T130 2kg	3,80 €				
TOTAL :					

D / Modalités de paiement :

Le paiement s'effectue en 1 chèque qui sera encaissé le fin avril 2024 :

Le chèque doit être libellé à l'ordre de Bruno FLEURY, daté du jour de signature du contrat.

Si vous souhaitez récupérer un exemplaire signé par le producteur, ce contrat doit être établi en 2 exemplaires.

Date limite de dépôt du contrat accompagné du chèque le 12 mars 2024.

Date :

Lieu :

Nom et signature de l'adhérent

Signature du producteur